

CAUSAPSCAL

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est, par la présente donné, par le soussigné, qu'une demande pour l'obtention d'une dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage a été adressée à l'inspectrice municipale de la Ville de Causapscal en conformité avec le règlement sur les dérogations mineures.

Le présent avis public a pour but d'informer toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil, relativement à cette demande, lors de la séance du conseil municipal qui aura lieu le 16 décembre 2024 à 20 h à l'hôtel de ville située au 1 rue Saint-Jacques Nord.

Toute objection et commentaire peuvent également être formulés auprès du soussigné à la même adresse avant ladite séance du conseil.

Nature et effet de la dérogation mineure demandée :

Concernant le lot 6 383 707 et 5 247 693 du cadastre officiel du Québec situé au 250 Rang Ferdinand-Heppell Sud, pour :

- Obtenir les autorisations nécessaires afin de construire un bâtiment accessoire isolé sur une dalle de béton déjà existante.

Donné à Causapscal, ce 16 septembre 2024.

Laval Robichaud, directeur général, greffier et trésorier

AVIS DE MOTION

TAXES DE TAXES 2025



AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, LAVAL ROBICHAUD, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, QUE

AVIS DE MOTION est donné du projet de règlement régissant le taux de taxes en vigueur sur le territoire de la Ville de Causapscal pour l'exercice financier 2025 et que le Conseil procèdera à son adoption lors de la séance du 13 janvier 2025.

Toutes questions peuvent également être formulées auprès du soussigné par téléphone au 418-756-3444 poste 1306 ou par courriel au administration@causapscal.quebec

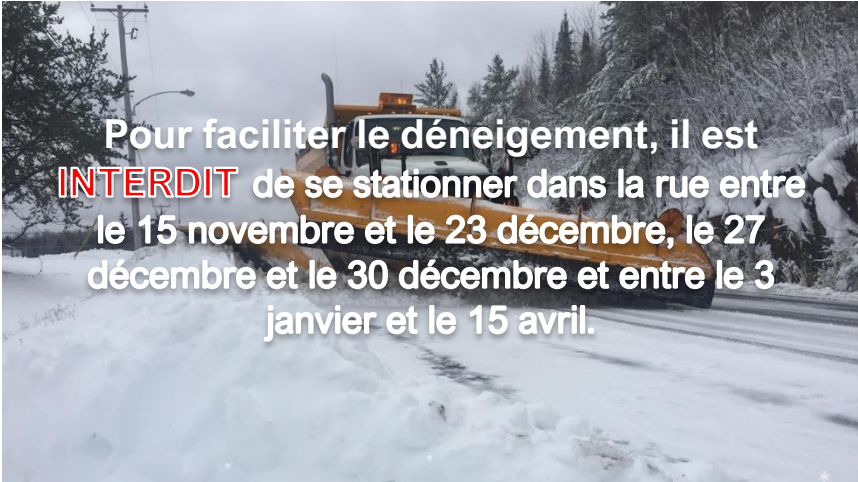
Cette séance aura lieu à la salle du Conseil, au 1 rue Saint-Jacques Nord à Causapscal à 20 h.

Séance extraordinaire 16 décembre
2024

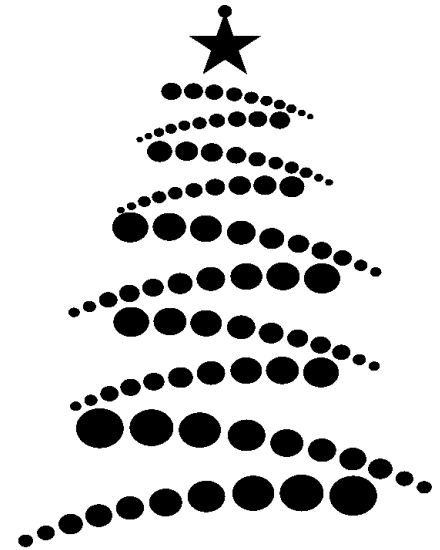
Adoption du budget 2025

Avis public est, par la présente donnée, par le soussigné, que le conseil municipal adoptera le budget pour l'exercice financier 2025 lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 16 décembre 2024, à 20h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 1 rue St-Jacques Nord.

Donné à Causapscal,



Pour faciliter le déneigement, il est **INTERDIT** de se stationner dans la rue entre le 15 novembre et le 23 décembre, le 27 décembre et le 30 décembre et entre le 3 janvier et le 15 avril.



Que la magie de Noël vous apporte joie et gaieté
dans vos foyers.

Qu'elle soit le prélude d'une nouvelle année, emplie
de bonheur, de paix, et de sérénité pour vous et ceux
qui vous sont proches.